

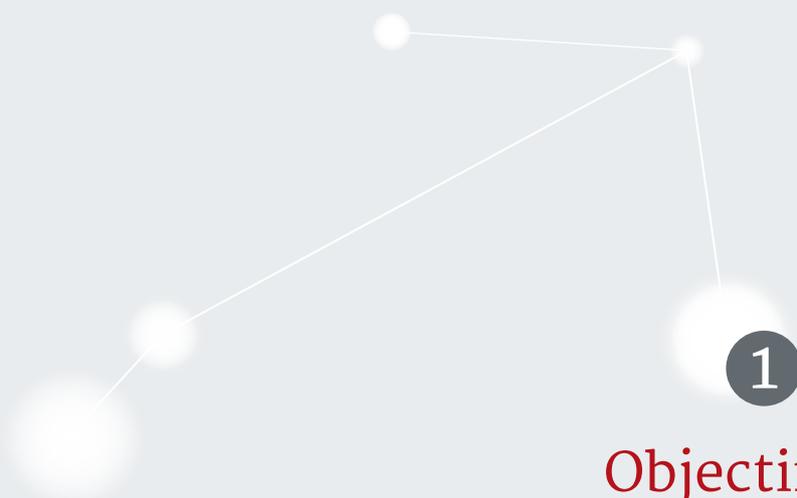
future

science & politique

Rapport
annuel
2019

Contenu

1 – Objectifs du Réseau FUTURE	2
2 – Fonctionnement du Réseau FUTURE	3
3 – Team politique FUTURE	4
4 – Bilan qualitatif: une année marquée par la préparation de la nouvelle décennie	7
5 – Bilan quantitatif: l'activité du Réseau FUTURE en chiffres	16



Objectifs du Réseau FUTURE

Depuis sa fondation en 2001, le Réseau FUTURE entretient un dialogue constant entre les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche et de l'innovation, et les acteurs de la politique fédérale (Conseil fédéral, Administration fédérale, Parlement et autres organes politiques de la formation et de la recherche).

L'objectif principal du Réseau FUTURE est de créer et de maintenir les meilleures conditions cadres possibles pour la formation, la recherche et l'innovation en Suisse. Par conséquent, le Réseau FUTURE s'engage pour une politique d'investissement stable et durable dans le Domaine FRI, et pour que le cadre juridique tienne compte des besoins de la place scientifique.

Fonctionnement du Réseau FUTURE

ORGANISATIONS PARTENAIRES

Académies suisses
des sciences

Conseil des EPF

Innosuisse

Fonds national
suisse

swissuniversities

HAUTES ÉCOLES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE



future
science & politique



TEAM POLITIQUE

1 PBD

4 PDC

5 PLR

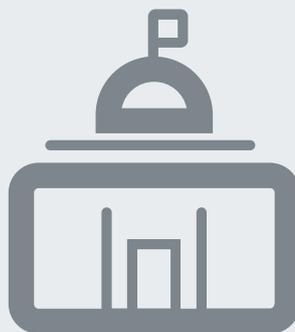
2 PVL

4 Verts

7 PS

1 UDC

PARLEMENT



Le Réseau FUTURE se trouve à l'interface entre la politique et le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (Domaine FRI).

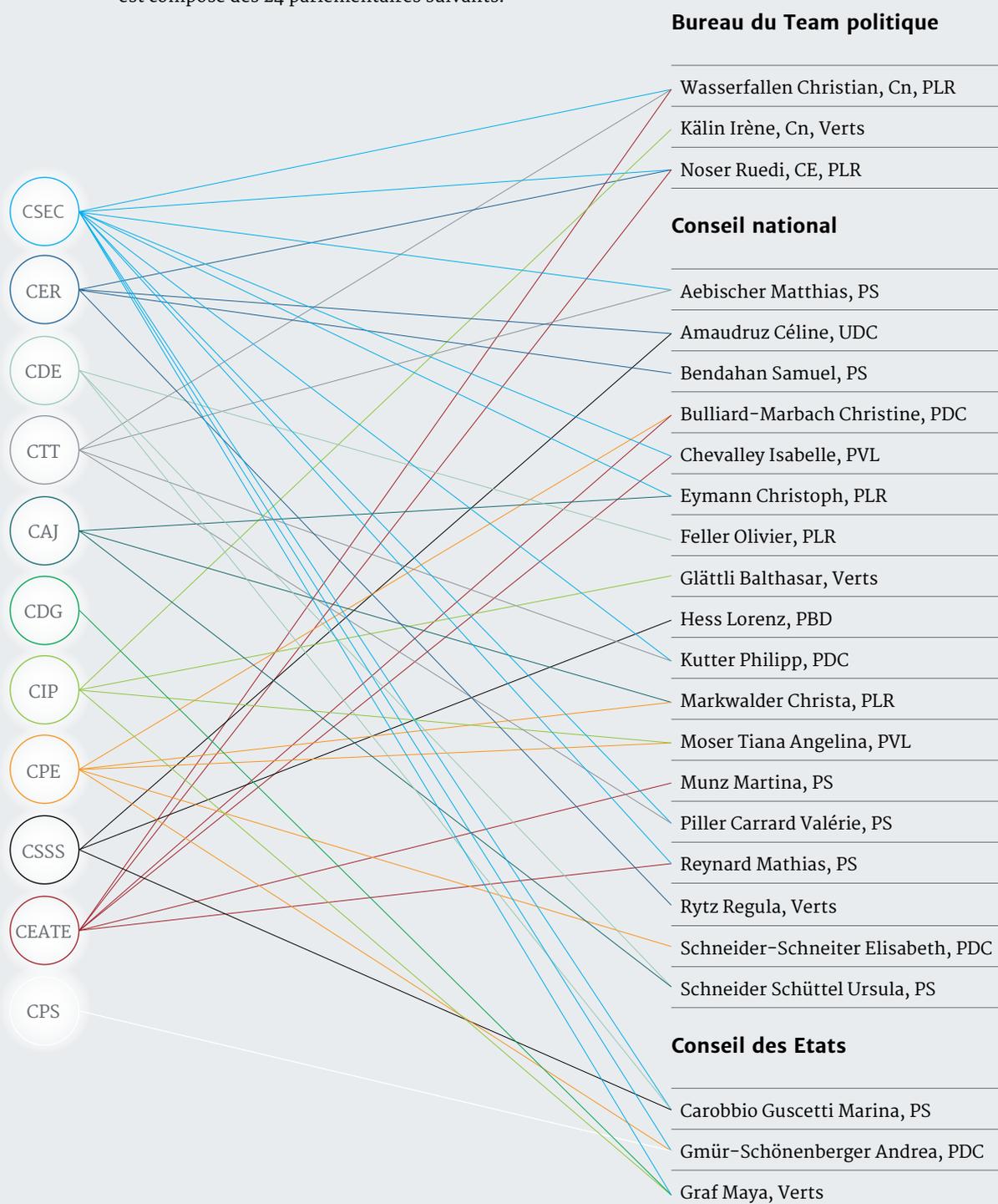
— Le Réseau FUTURE est soutenu par des partenaires académiques, qui représentent les hautes écoles et les institutions de recherche suisses. Il s'agit de la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses (swissuniversities), le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les Académies suisses des sciences et l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse. Ensemble, ces partenaires académiques constituent le comité du réseau, dans lequel les positions communes se définissent.

— Le Réseau FUTURE se compose en outre d'un Team politique, composé de parlementaires issus de tous les partis et de toutes les régions de la Suisse. Ces conseillères et conseillers nationaux et aux Etats s'engagent le plus souvent dans les commissions parlementaires importantes pour le Domaine FRI. Sous la Coupole, les membres du Team politique FUTURE donnent les impulsions aux actions politiques liées au Domaine FRI.

— La coordinatrice du Réseau FUTURE, Petra Studer, assure les échanges entre le comité et le Team politique. Elle est soutenue dans ses fonctions par le secrétariat du Réseau FUTURE, géré par l'agence VIRTÛ Public Affairs AG.

Team politique FUTURE

Le Team politique FUTURE est présidé depuis 2015 par le conseiller national Christian Wasserfallen (PLR, BE) et, depuis le début de la nouvelle législature jusqu'au 31 décembre 2019, il est composé des 24 parlementaires suivants:

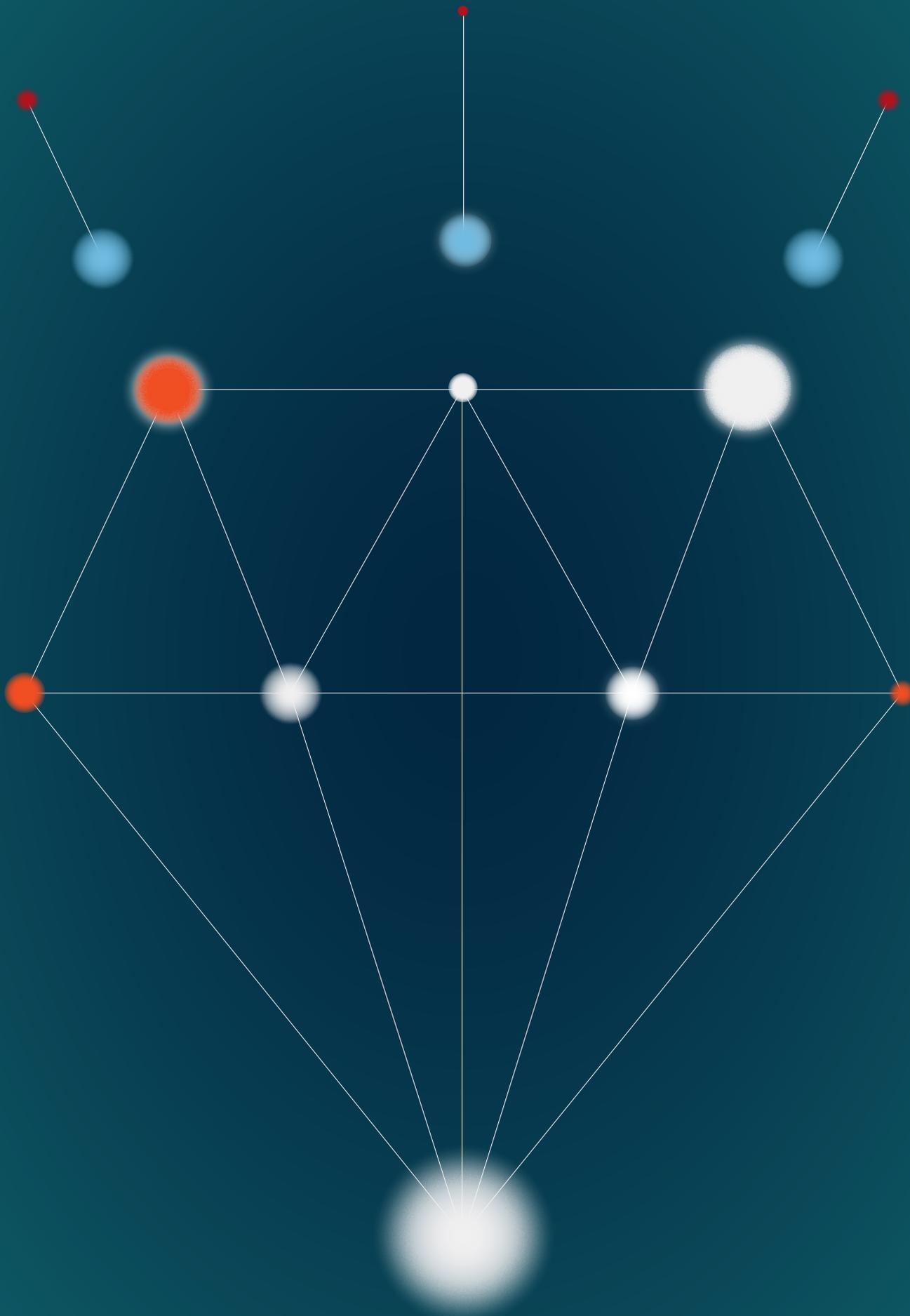


A la suite des élections fédérales d'automne 2019, le Team politique du Réseau Future a connu des changements majeurs. Plusieurs membres du Team politique, qui comptait encore 42 personnes en octobre 2019, ne se sont pas représentés aux élections car certains n'ont pas été réélus lors de l'élection populaire. Les membres du Team politique Marina Carobbio Guscetti (PS, TI), Andrea Gmür-Schönenberger (PDC, LU) et Maya Graf (Verts, BL), qui ont tous siégé au Conseil national durant la législature de 2015 à 2019, représentent leurs cantons au Conseil des Etats pour la nouvelle législature 2019-2023.

Au cours des élections fédérales, les commissions parlementaires ont également été recomposées en fonction des forces des groupes parlementaires. Les parlementaires réélus ont partiellement changé de commission. En outre, des membres nouvellement élus ont rejoint les commissions spécialisées.

CSEC: Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CER: Commission de l'économie et des redevances
CdF: Commission des finances
CTT: Commission des transports et des télécommunications
CAJ: Commission des affaires juridiques
CdG: Commission de gestion
CIP: Commission des institutions politiques
CPE: Commission de politique extérieure
CSSS: Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CEATE: Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CPS: Commission de la politique de sécurité

Au début de la nouvelle législature, la coordinatrice et le responsable du secrétariat du Réseau FUTURE ont pris contact avec les parlementaires intéressés à la politique FRI afin de compléter de manière optimale le Team politique. Lors de la session parlementaire d'hiver 2019, la première nouvelle membre a pu être accueillie en la personne de Valérie Piller Carrard (PS, FR), conseillère nationale. Elle est membre de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) ainsi que de la Commission des transports et des télécommunications (CTT-N).



Bilan qualitatif: une année marquée par la préparation de la nouvelle décennie

En 2019, le Réseau FUTURE s'est penché sur divers thèmes et affaires parlementaires. Une attention particulière a été accordée aux travaux préparatoires pour la prochaine période de financement du Domaine FRI (2021-2024) sur le plan national, et pour la participation souhaitée de la Suisse au 9ème programme-cadre de recherche de l'Union européenne «Horizon Europe» 2021-2027.

Les principaux thèmes et activités du Réseau FUTURE au cours de l'année écoulée sont résumés ci-dessous.

4.1

La préparation pour le Message FRI 2021-2024

En 2020, le Conseil fédéral doit soumettre avec son Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI) sa proposition de financement du Domaine FRI par la Confédération pour la période 2021-2024. Dans la perspective de cette décision importante, les organisations membres du Réseau FUTURE ont soumis en hiver 2018/2019 leurs plans pluriannuels pour la période 2021-2024 au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).



Une prise de position commune

Dans le cadre du Réseau FUTURE, les organisations partenaires ont rapidement échangé sur les contenus de leurs priorités pour la prochaine période de quatre ans. Les hautes écoles et les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation suisse ont défini leurs priorités communes dans une prise de position sur le Message FRI 2021-2021. Cette prise de position est le résultat de plusieurs cycles de discussions qui se sont tenus de mai 2018 à mars 2019. Les priorités définies sont partagées et soutenues par tous les signataires. Les hautes écoles et les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation ont défini les quatre priorités communes suivantes :

- Elles développent des connaissances et des bases pour gérer la transition numérique.
- Elles forment le personnel qualifié recherché sur le marché du travail et créent, par la recherche, les connaissances nécessaires pour renforcer la capacité d'innovation de notre pays.
- Elles contribuent à forger le système de santé de demain en formant le personnel médical et infirmier et en développant la médecine personnalisée et les technologies médicales.
- Elles soutiennent la mise en œuvre des objectifs de développement durable, grâce à leur expertise scientifique.

La position a été transmise au chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et à la responsable du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Elle a également été partagée avec les parlementaires du Team politique de FUTURE.



Des tables rondes dans le Domaine FRI en présence des acteurs et actrices de la formation professionnelle, de la formation continue, des associations professionnelles, des syndicats et des cantons

Entre décembre 2018 et août 2019, les organisations partenaires du Réseau FUTURE ont, dans le cadre de tables rondes dans le Domaine FRI, échangé avec des représentantes et représentants de la formation professionnelle et de la formation continue sur leurs priorités pour la période 2021-2024. Plusieurs personnes représentant différentes associations professionnelles, syndicats et institutions cantonales ont participé à ces discussions. Quatre séances leur ont permis d'analyser les défis pour le Domaine FRI et de discuter des priorités thématiques communes en vue du Message FRI 2021-2024. Elles ont notamment souligné que la transition numérique présente un défi majeur pour la formation professionnelle, la formation continue, l'enseignement supérieur, de même que pour la recherche et l'innovation. Le Domaine FRI dans son ensemble souhaite apporter sa contribution pour que l'économie et la société puissent maîtriser au mieux cette transition. Les personnes participant à la table ronde FRI ont salué le fait que le Conseil fédéral souhaite également accorder une grande importance à la transition numérique dans le Message FRI 2021-2024. Elles se sont également réjouies de l'intention du gouvernement de continuer à donner la priorité à l'encouragement du Domaine FRI.

Les avancées du Parlement

Dans le contexte plus large du Message FRI 2021-2024, le Parlement a traité plusieurs propositions en 2019. Le Réseau FUTURE a suivi les délibérations des Chambres fédérales.

- Parmi celles-ci figurent deux motions de la CSEC-N, qui devaient charger le Conseil fédéral de mettre en place deux programmes d'impulsion en faveur de la numérisation dans l'éducation et la recherche. Ces motions devaient déployer leurs effets indépendamment du Message FRI 2021-2024. Leurs contenus étaient conformes aux plans stratégiques des hautes écoles et des organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation, ainsi que des acteurs de la formation professionnelle et de la formation continue. Néanmoins, si le Conseil fédéral partageait fondamentalement les préoccupations exprimées, il a demandé le rejet des propositions au motif que le Message FRI 2021-2024 porte déjà sur les défis du changement numérique. Après que le Conseil national a approuvé les deux propositions de la commission lors de la session d'été, le Conseil des Etats a rejeté les motions lors de la session d'automne.
- La Commission des finances du Conseil national (CF-N) a présenté quant à elle une motion visant à introduire une étude d'impact supplémentaire pour le Domaine FRI dans le cadre du Message FRI 2021-2024. L'objectif était de mesurer l'impact des ressources financières utilisées et des mesures mises en œuvre. Le Conseil fédéral a rejeté la proposition de la commission, car de nombreuses études d'impact sont déjà réalisées aujourd'hui dans le Domaine FRI. Après que le Conseil national a approuvé la proposition lors de la session d'automne, la Petite Chambre a rejeté la motion lors de la session d'hiver.

- Lors de la session d’hiver, la Petite Chambre a accepté un postulat de Hannes Germann, conseiller aux Etats, chargeant le Conseil fédéral d’examiner le soutien à la numérisation des collections scientifiques dans le cadre du Message FRI 2021-2024. La numérisation des collections des universités et des musées devrait permettre de sécuriser environ 61 millions d’objets tels que des animaux, des plantes et des échantillons de sol pour la recherche. La proposition prévoit à cet effet un montant de 14 millions de francs suisses.

4.2

Le positionnement des acteurs FRI dans les débats politiques européens

L’année 2019 a été marquée par d’intenses débats sur les relations entre la Suisse et l’Union européenne. D’une part, au début de l’année, le Conseil fédéral a mené une consultation sur un accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l’UE, dans le but de solidifier les relations bilatérales sur le long terme. D’autre part, au deuxième semestre 2019, le Parlement a traité l’initiative populaire « Pour une immigration modérée » (initiative de limitation). Ce texte demande la fin de la libre circulation avec l’UE et remet donc fondamentalement en question les Accords bilatéraux I entre la Suisse et l’UE.

Pour les acteurs du Domaine FRI, la participation aux programmes de formation et de recherche de l’Union européenne est une condition cadre essentielle. Il est d’une importance capitale que la Suisse puisse participer, dès 2021, au 9ème programme-cadre de recherche Horizon Europe ainsi qu’au programme Erasmus. En outre, la libre circulation des personnes est essentielle pour les hautes écoles suisses dans le recrutement de personnel hautement qualifié. Pour ces raisons, le Réseau FUTURE suit de près les débats politiques européens.



L'accord-cadre institutionnel

La participation aux programmes de formation et de recherche de l'UE n'est pas directement couverte par un éventuel accord-cadre institutionnel. Mais comme les négociations sur la participation de la Suisse à Horizon Europe et à Erasmus doivent être considérées dans le contexte global des relations bilatérales, le Réseau FUTURE a suivi les discussions politiques lors de la consultation sur l'accord-cadre institutionnel. Il a informé les acteurs du Domaine FRI sur les aspects controversés de cet accord et sur les développements politiques attendus dans ce contexte. Il a contribué à la coordination du positionnement des différents acteurs du Domaine FRI, et a veillé à ce que les arguments de la communauté scientifique soient intégrés au débat public. Les opinions du conseiller national Christian Wasserfallen et de la conseillère nationale Isabelle Chevalley ont été publiées en ligne et dans les bulletins d'information des sessions de printemps et d'été. Les deux membres du Team politique y ont souligné l'importance des programmes européens de recherche pour la place scientifique suisse.



L'initiative de limitation

L'acceptation de l'initiative de limitation signifierait la fin de l'accord sur la libre circulation des personnes et, par conséquent, également de l'accord sur la recherche issu des Bilatérales I. Une telle détérioration des conditions-cadres aurait de graves conséquences pour la place scientifique suisse. Le Réseau FUTURE a maintenu un échange constant à propos des risques de cette initiative, et a informé les organisations partenaires sur les étapes de la consultation politique dans les commissions et les plénums des deux chambres parlementaires. Diverses organisations du Domaine FRI ont fait part de leur opposition à l'initiative dans le courant de l'année 2019. Le Réseau FUTURE a informé les parlementaires dans plusieurs newsmails ainsi que dans la newsletter imprimée pour la session d'automne sur les arguments et le positionnement des hautes écoles et des organisations de recherche et d'innovation. Il a également partagé ces arguments avec des organisations alliées, notamment les partenaires de la campagne contre l'initiative de limitation.

Le Conseil national a rejeté l'initiative de limitation lors de la session d'automne par 123 voix contre 63 et 3 abstentions. Le Conseil des Etats a rejeté l'initiative populaire par 38 voix contre 4 et 3 abstentions. Le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative de limitation en 2020.

4.3

Budget fédéral 2020

Dans le cadre du budget fédéral 2020, le Conseil national et le Conseil des Etats ont augmenté les moyens financiers consacrés au Domaine FRI d'un total de 101,1 millions de francs. Avec cette décision, le Parlement a trouvé un compromis entre la planification financière du Conseil fédéral et les décisions fédérales du Parlement dans le cadre du Message FRI 2017-2020. Auparavant, le Conseil fédéral avait budgétisé pour 2020 environ 127 millions de francs de moins que ce que le Parlement avait initialement prévu. Il a justifié ces réductions d'environ 3%, comme pour les budgets 2018 et 2019, par un ajustement à l'inflation.



Des différences par rapport au Message FRI 2017-2020

A la demande des membres du Team politique, le Réseau FUTURE a informé les parlementaires intéressés sur le décalage entre le budget 2020 et les décisions fédérales du Message FRI 2017-2020. Les différences entre les deux planifications ont été montrées dans un tableau financier. Une fact-sheet a permis d'informer les membres du Team politique sur les conséquences qu'aurait la diminution des ressources financières dans le budget 2020 sur la réalisation des objectifs des organisations partenaires. La newsletter de la session parlementaire d'automne contenait des informations sur la situation initiale des discussions budgétaires, ainsi qu'un éditorial d'Anita Fetz au sujet du financement du Domaine FRI. Dans la newsletter de la session d'hiver, le Réseau FUTURE a fait état des demandes soumises par les Commissions des finances des deux chambres. En outre, elle contenait des recommandations de vote sur le budget 2020, et la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel, dans son éditorial, a fait appel à la clairvoyance du Parlement concernant le financement de l'éducation, de la recherche et de l'innovation en Suisse.

4.4

L'expérimentation animale

En mars 2019, l'initiative populaire pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine a été déposée. La Conférence des recteurs des hautes écoles suisse swissuniversities et le Fonds national suisse ont rejeté l'initiative, estimant qu'une acceptation de l'objet mettrait en péril le progrès, l'innovation et la formation dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie en Suisse. Lors de la session d'automne, le Conseil national a également discuté de l'initiative parlementaire « Pour l'interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères ». Cette initiative demande une modification de la loi sur la protection des animaux, en vertu de laquelle les expériences sur les animaux du niveau de gravité 3 seraient interdites en Suisse. La Chambre du peuple a rejeté l'initiative.



Rendre attentif aux conséquences des interdictions

En 2019, le Réseau FUTURE a pris part aux discussions sur les affaires politiques en cours dans le domaine de l'expérimentation animale, et a coordonné l'échange d'informations entre les acteurs du Domaine FRI, des entreprises et de la société. En mars 2019, le Réseau FUTURE a publié, dans une newsmail électronique ainsi que sur le site internet, une opinion de l'ancien président de swissuniversities, Michael O. Hengartner. Dans la newsletter de la session d'automne 2019, il a informé les parlementaires sur les règles actuelles pour le recours aux animaux dans la recherche et a également rendu attentif sur les conséquences possibles de l'initiative populaire pour une interdiction de l'expérimentation animale et humaine et de l'initiative parlementaire « Pour une interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères ».

Durant la session d'automne, le Conseil national a rejeté l'initiative parlementaire « Pour une interdiction de l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères » par 114 voix contre 60.

Le Parlement fédéral traitera en 2020 l'initiative populaire pour une interdiction de l'expérimentation animale et humaine.

4.5

Des essais pilotes en matière de cannabis

En février 2019, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un Message relatif à la modification de la loi fédérale sur les stupéfiants. L'introduction d'un article sur les essais pilotes vise à créer une base juridique permettant de réaliser des études scientifiques temporaires sur la distribution contrôlée de cannabis à des fins de consommation. Les hautes écoles suisses se félicitent de ce projet. Elles sont convaincues que les résultats scientifiques sur l'utilisation des stupéfiants peuvent être utiles aux décideurs politiques afin de prendre des décisions factuelles sur les réglementations.

Après une délibération détaillée, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), compétente en la matière, a demandé à son conseil de ne pas accepter la proposition. Lors de la session d'hiver 2019, la Grande Chambre a rejeté cette demande et a décidé d'accepter le projet de loi. En 2020, l'Assemblée fédérale discutera des contenus du Message.



Les arguments avancés pour la modification de la loi

Le Réseau FUTURE a suivi le processus parlementaire sur le changement de la loi, et a rendu compte en continu des progrès du traitement de l'objet via le site internet et la newsmail mensuelle. Dans la newsletter de la session d'hiver 2019, le Réseau FUTURE a informé les parlementaires sur le contenu et l'objectif de l'amendement de la loi sur les stupéfiants et sur la position favorable des hautes écoles. Des arguments ont été avancés pour soutenir l'entrée en matière sur la modification de la loi.

4.6

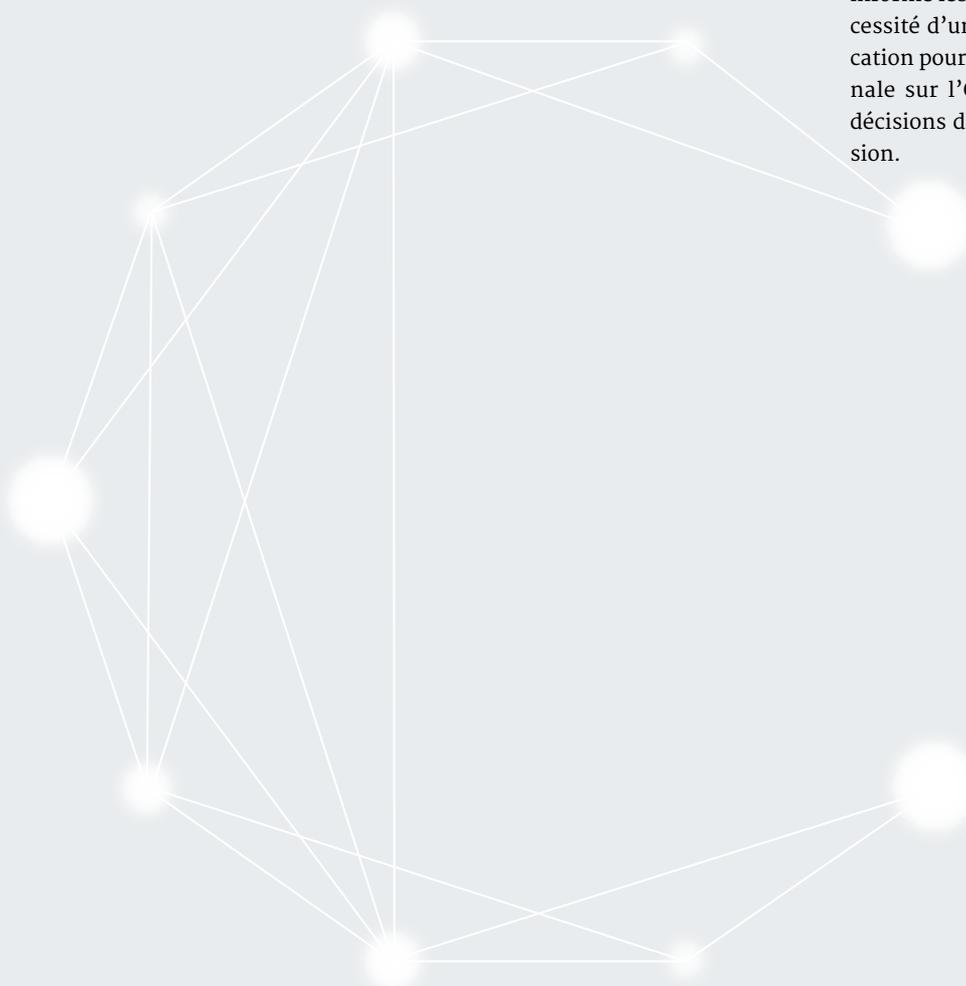
La révision de la LDA

En 2019, le parlement fédéral a conclu sa consultation sur la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA), laquelle avait déjà commencé l'année précédente. La nouvelle loi contient, entre autres, diverses adaptations qui simplifient l'utilisation des informations scientifiques. En plus des simplifications existantes, une minorité de la CSEC-E a demandé l'introduction, dans le Code des obligations, d'un droit inaliénable de deuxième publication pour les travaux scientifiques financés par la main publique. La proposition minoritaire a échoué lors de la session d'été au Conseil des Etats.



La nécessité d'agir pour une stratégie nationale sur l'Open Access

Le Réseau FUTURE a poursuivi en 2019 son travail de coordination et d'information sur la révision de la LDA, déjà commencé en 2018. Il a soutenu la coordination des arguments des hautes écoles, des institutions d'encouragement de la recherche et de l'innovation et des bibliothèques, et a informé en continu les partenaires sur le calendrier de la révision de la LDA. En outre, le Réseau FUTURE a informé les membres du Team politique sur la nécessité d'un droit inaliénable de deuxième publication pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Open Access, et a rendu compte des décisions du Parlement dans les rapports de session.





Bilan quantitatif: l'activité du Réseau FUTURE en chiffres

Publishing

En plus des documents présentés dans le bilan qualitatif, le Réseau FUTURE a, en 2019, rédigé et diffusé les publications suivantes:

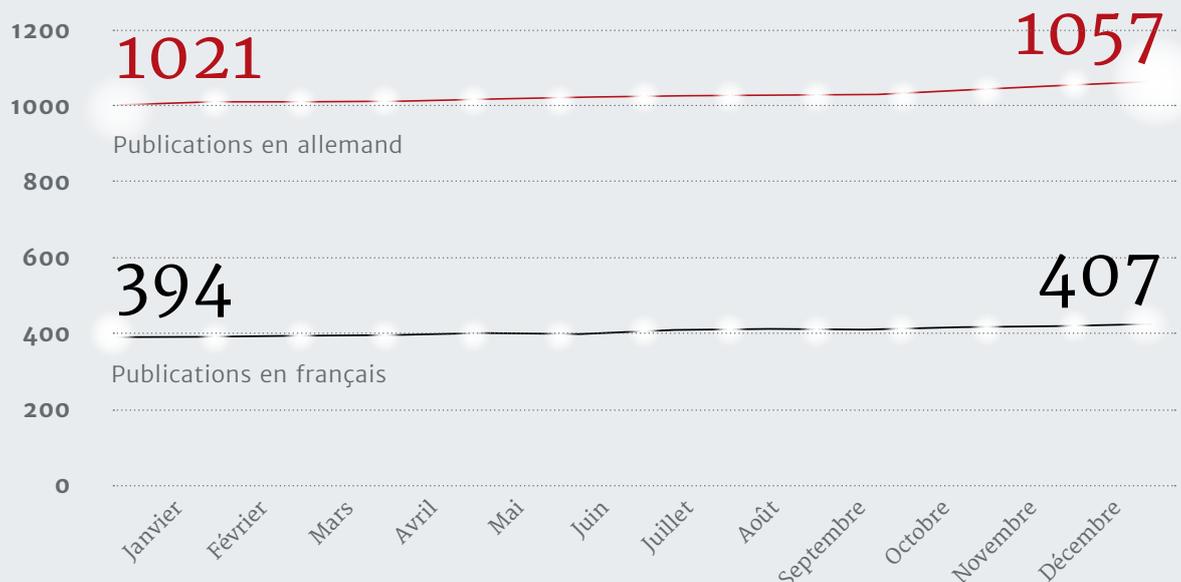
- 4 newsletters imprimées de trois pages chacune, comprenant un éditorial, des articles développés sur des thèmes liés au Domaine FRI et des brèves.
- 10 newsmails électroniques comprenant une infographie, un point de vue, les actualités du mois, des indications sur de nouvelles publications et une présentation des rendez-vous importants.
- 4 programmes de session au format électronique, présentant les dates auxquelles les objets parlementaires relatifs au Domaine FRI étaient traités par les Chambres fédérales.

- 4 comptes rendus de session au format électronique, résumant la progression des dossiers liés au Domaine FRI et offrant un aperçu des nouvelles propositions et de celles auxquelles le Conseil fédéral a répondu.

L'ensemble de ces publications est disponible en langue allemande et en langue française.

Au 31 décembre 2019, 1'464 personnes étaient abonnées aux publications électroniques du Réseau FUTURE – 1'057 aux publications en langue allemande et 407 aux publications en langue française. Le nombre d'abonnées a été en augmentation. Le taux d'ouverture unique des publications électroniques du Réseau FUTURE s'est élevé à 37,3% en moyenne pour l'année 2019.

Evolution du nombre d'abonnés aux publications électroniques du Réseau FUTURE en 2019



Monitoring et webpublishing

Le Réseau FUTURE procède à une veille quotidienne des actualités dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. En 2019, ces actualités ont fait l'objet de 110 news, toutes rédigées en allemand et en français par le secrétariat du Réseau FUTURE et publiées en ligne. Le nombre de news a légèrement augmenté par rapport à celui de 2018 (92 news).

Ces actualités sont publiées en continu sur le site internet du Réseau FUTURE (www.reseau-future.ch). Au cours de l'année 2019, le site internet a été consulté par environ 2'500 internautes. Ce nombre est inférieur à celui observé l'année précédente : en 2018 environ 3'000 différents visiteurs ont été comptés.

Par ailleurs, les affaires politiques en cours sont compilées dans une liste de monitoring au format Excel. En 2019, la veille du Réseau FUTURE a notamment porté sur les thématiques suivantes:

- Numérisation,
- Politique européenne de la Suisse et initiative de limitation,
- Budget 2020,
- Article relatif aux essais pilotes avec le cannabis dans la Loi sur les stupéfiants,
- Révision de la Loi sur le droit d'auteur (LDA),
- diverses interventions politiques dans le contexte du Message FRI 2021-2024,
- ainsi que diverses interventions des Chambres fédérales liées à des demandes dans le Domaine FRI.

Séances

Au cours de l'année 2019, les membres du comité du Réseau FUTURE se sont réunis lors de 5 séances

- le 16 janvier,
- le 5 mars,
- le 25 juin,
- le 5 septembre,
- et le 4 décembre.

Le 6 février, le 28 mai et le 20 août 2019, les membres du comité du Réseau FUTURE ont également échangé avec des représentantes et représentants des organisations de la formation professionnelle et de la formation continue dans le cadre de tables rondes FRI. L'objectif de ces rencontres étaient de discuter des thèmes prioritaires de chacune des organisations pour la période FRI 2021-2024, ainsi que d'analyser les domaines thématiques communs.

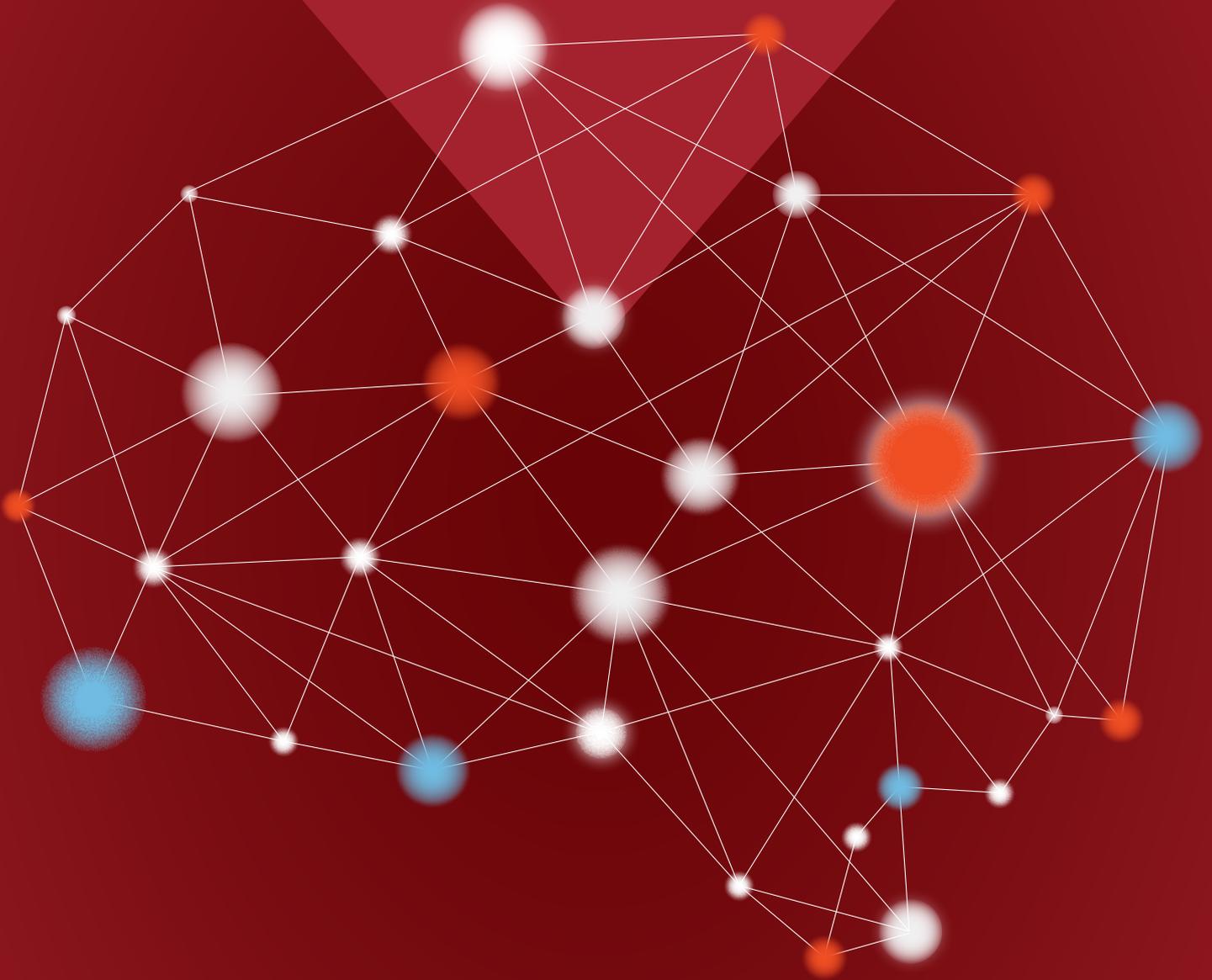
En 2019, la coordinatrice et le responsable du secrétariat du Réseau FUTURE ont également échangé avec plusieurs autres acteurs et organisations à propos des actualités liées au Domaine FRI. Outre les organisations partenaires issues des hautes écoles, de la recherche et de l'innovation, étaient présents des représentantes et représentants du Secrétariat d'Etat à l'éducation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ainsi que d'autres départements fédéraux, des représentants de bibliothèques, de cantons, d'associations économiques et de groupes d'intérêts et des secrétaires de partis. Par ailleurs, la coordinatrice a soigné un dialogue permanent avec SwissCore et la Mission suisse à Bruxelles.

Impressum

© Réseau FUTURE 2020

Münstergasse 64/66
3011 Berne
T 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch



future

science & politique